



L'obtention de nationalité Fr

Par **Housni**, le **01/10/2017** à **12:23**

Bonjour j'espère Que vous allez bien?

Bon j'voudrais savoir comment faire Pour obtenir la nationalité française

Je suis née en algérie en 1993 donc j'ai 24ans.

Mon pere vit en France il a eu la nationalité française en 2005, donc quand j'avais 12ans et aussi il a un livret de famille français (blue)

On est mentionné dedans

moi et mes frères, je suis aller au consulat quand j'avais 18ans et 4mois ont ma demander un acte j'ai oublié comment on l'appel et ont ma dit qu'il faut que je sois sur le territoire francais pour le faire a Nantes

Mon pere a deja fait pour moi une demande De transcription

Il était refusé ont lui demandaient que j'sois en France Pour le faire..

Vraiment je sais Plus quoi faire

Esq j'ai le droit?

Si j'ai comment faire?

Quel sont les papier fournis?

Aidez moi svp

Merci j'vous souhaitez une bonne journée

Par **youris**, le **01/10/2017** à **18:59**

bonjour,

pour que vous bénéficiez de la naturalisation française de votre père, vous devez remplir certaines conditions:

" L'enfant mineur devient français lorsque l'un de ses parents, avec qui il réside habituellement (ou alternativement), devient Français et que son nom figure dans le décret de naturalisation ou la déclaration du parent.

Toutefois, la naturalisation peut être accordée à l'enfant mineur resté étranger, alors que l'un de ses parents a acquis la nationalité française, s'il justifie avoir résidé en France avec son parent devenu Français durant les 5 années qui précèdent le dépôt de la demande."

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3068>

si vous n'avez jamais résidé avec votre père, vous ne pouvez pas bénéficier de la naturalisation de votre père.

salutations